Dém´Act
Dématérialisation des actes des EPLE

ACADEMIE DE LYON

LYCEE INTERNATIONAL DE FERNEY VOLTAIRE

Année scolaire : 2021/2022

Numéro de séance : 2

Date de convocation : 18 octobre 2021

Présidence de : Bruno HEIN

Quorum : 16

Nombre des présents : 23

Nombre d'absents excusés : 5

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITEES	Décision Avis Vote Extrait Motion	Numéro d'acte	Pièces jointes
			désignation
• Adoption des PV du CA du 23 septembre 2021	Acte	N°38	
• Information sur la gestion de la grise sanitaire dans l'établissement			
• Installation du conseil d'administration élu le 08 octobre 2021	Acte	N°37	
• Désignation et élection des différentes commissions et conseils			
• Présentation du projet d'évaluation du lycée international			
• Information sur la procédure d'évaluation des établissements du second degré et son lancement au lycée international			
• Questions administratives et financières			
○ Contrats et conventions			
○ Partenariat avec l'Espagne	Acte	N°32	
○ Avenant APEG	Acte	N°34	
○ Avenant GRETA	Acte	N°33	
○ Centre Sportif SERGY	Acte	N°36	
○ LONDRES	Acte	N°35	
• Questions diverses			

Signatures

Le Président

Bruno HEIN

Le Secrétaire

Benoît PIALOUX

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 09 novembre 2021 – 18h00

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom – Prénom	**P**	**A**	**E**	**Nom-Prénom**	**P**	**A**	**E**
Administration	Chef d'établissement	HEIN Bruno	**X**						
	Adjoint	FAIVRE Benjamin	**X**						
	Gestionnaire	VANZI Nicolas	**X**						
	CPE	FLASSAYER Bénédicte			**X**				
	DDFP	MAIRE Laurence	**X**						
	……..								
Elus locaux	Collectivité de rattachement	ETCHEBERRY Aude			**X**	PERNOD Stéphanie	**X**		
	Collectivité de rattachement	DUNAND Patrice			**X**	KELLER Myriam	**X**		
	Groupement de commune	MOUNY Valérie			**X**	GRATTAROLY Stéph.			
	Commune siège	UNAL Kadhija			**X**	BROUTIN Fleur			
Personnalité qualifiée		SCHMELING Sascha		**X**					
Total			**4**	**1**	**5**		2		
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	FORMENTI Yvan	**X**			ARDIET Sophie			
		LAUREYNS Christelle			**X**	MENNY PILOZZI I.			
		PEACOCKE Catherine	**X**			ANDRE Stéphane			
		SBAA-BETKAOUI Y.	**X**			ZORY Sophie			
		GUILLET Pierre-E.	**X**			DE SANTISTEBAN F.	**X**		
		LE STRAT Elodie	**X**			BENNETT Hannah			
		CHALUMEAU Myriam	**X**			BANOUJAFFAR Hayat			
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	PERON Marthe	**X**						
		GRISARD Olga	**X**						
		BENSAID Nadir	**X**						
Total			**9**		**1**		**1**		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	KAHANE Matthew			**X**	DODET-CAUPHY I.	**X**		
		OZTURK Emin	**X**			LEPESQUEUX Caroline			
		FUSSHOVEN Brigitte	**X**			LABBADI Philippe			
		PIALOUX Benoît	**X**			COLIN Pascale			
		PAUCOD Marie-France	**X**			BIHI-ZENOU Tina			
	Elèves	FONTANI Ozven	**X**			RENAULT Elsa			
		BUISSON Clara	**X**			ROGUEZ Neal			
		GIROD MOINE Célia			**X**	WATELET Alice	**X**		
		VANDERSTICHELEN M.	**X**			SAGE Quentin			
		EROL Nesli			**X**	HECK Alyson			**X**
Total			**7**		**3**		**2**		**1**

M. RAFFIER, proviseur-adjoint, assiste au CA en qualité d'observateur.

RUBRIQUE I. PEDAGOGIQUE

1. ADOPTION DU PV DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2021

Les membres du CA ont reçu au préalable le compte rendu du CA du 23 septembre 2021 pour en prendre connaissance. Aucune remarque n'est formulée.

Résultats du vote : **23 votants – 23 pour – Le PV du CA est adopté**.
Numéro d'acte généré : **Acte N°38**

2. INSTALLATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ELU LE 08 OCTOBRE 2021

M. le proviseur fait un premier tour de table afin que tous les nouveaux membres du conseil d'administration puissent se présenter.

M. Hein mentionne que l'instruction systématique des questions par la Commission Permanente est supprimée, et que le CA doit se prononcer sur la création d'une Commission Permanente et des compétences qui lui sont attribuées. La nécessité d'une telle commission n'est pas évidente pour le Proviseur, qui n'envisage pas de transfert de compétences à la commission permanente, et il propose de ne pas la créer.

Les associations de parents d'élèves et les enseignants relèvent que la Commission Permanente a été très utile précédemment pour discuter de la DHG avant le passage au vote au Conseil d'Administration. En effet, la DHG est discutée en amont en Conseil Pédagogique, mais les parents d'élèves n'en font pas partie, et en outre les enseignants faisant partis de la Commission Permanente ou du Conseil Pédagogique ne sont pas les mêmes que ceux qui font partie du CA.

Le proviseur et le proviseur adjoint évoquent le fait que pour créer une Commission Permanente, il faut lui déléguer des compétences, et que la présentation de la répartition de la DGH, et l'échange qui s'en suit, ne sont pas une compétence en tant que telle.

La direction de l'établissement, les enseignants et les parents d'élèves s'accordent finalement pour ne pas créer une Commission Permanente, avec l'assurance qu'une commission de travail spécifique (sur le modèle de celui créé dans le cadre de l'évaluation du Lycée) se réunisse pour revoir la DHG avant le CA où elle est votée.

3. DESIGNATION ET ELECTION DES DIFFERENTES COMMISSIONS ET CONSEILS

M. Le proviseur demande à chaque collège d'énumérer les personnes siégeant dans les différentes instances. Les différents collèges ont déjà fait parvenir les listes à Mme Cretenoud afin qu'elle puisse établir les tableaux des instances.

Résultats du vote : **23 votants – 23 pour – Les instances sont adoptées**.
Numéro d'acte généré : **Acte N°37**

4. PRESENTATION DU PROJET D'EVALUATION DU LYCEE INTERNATIONAL

M. Hein présente le projet d'évaluation qui a été envoyé en amont, rédigé à la suite de deux demi-journées de groupes de travail avec les enseignants, et validé par le Conseil Pédagogique. Ce projet d'évaluation est présenté pour Information.

Il aborde ensuite les questions envoyées par l'APE avant le conseil.

Quand et comment ce projet d'évaluation va être présenté aux élèves et à leurs représentants légaux ?

Le proviseur répond que cela n'a pas encore été défini, mais que les enseignants devraient le présenter aux élèves. Les modalités d'information des parents restent à déterminer, mais cela sera fait la semaine prochaine (semaine du 21 Novembre).

La CSI a-t-elle prévu de communiquer clairement aux sections générales, technologiques, pro, et sections internationales les différents coefficients du baccalauréat à partir de la session 2022 ?

Oui, d'ici quinze jours, et des « calculettes » détaillées sont déjà mises en place sur le site Eduscol, pour l'ensemble des parcours (Général, Pro, Techno, sections internationales).

Extrait du projet : « qu'il [l'enseignant] est seul à déterminer et à choisir en fonction de ses objectifs pédagogiques »
Cette citation n'est-elle pas en contradiction avec le point : « Le projet d'évaluation vise à conforter l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement et entre les différents établissements. » et avec le Guide de l'évaluation publié par le Ministère ainsi qu'avec la note du service du 21 Juillet.

De manière générale, l'APE s'interroge sur le fait que :

- Le projet d'évaluation est extrêmement flou sur la façon dont l'évaluation du contrôle continu est réalisée afin d'assurer « l'égalité de traitement des élèves au sein d'un même établissement » (préambule du projet)
- Le nombre de notes minimales semble être 2 pour l'ensemble de l'année, ce qui paraît très faible pour une évaluation juste (les élèves mentionnent le même point)
- Il n'est pas prévu d'évaluation commune à plusieurs classes, de notations croisées, d'harmonisation à l'échelle de l'établissement
- De nombreuses suggestions du Guide de l'évaluation ou de la note de service ne sont prises en compte

Les parents d'élèves auraient apprécié que chaque matière fasse l'objet d'un document similaire à celui de l'évaluation EPS (envoyé également avant le Conseil), qui encadre concrètement les évaluations, et donne des gages d'équité (évaluations croisées, nombre minimal de notes, etc.). Ils soulignent que ce cadre extrêmement flou protégera difficilement les enseignants, car certains parents d'élèves s'engouffreront dans cette brèche pour contester les notes.

Le proviseur répond que :

- L'harmonisation dans l'établissement se fait sur la base d'un échange, informel, et que cela a toujours fonctionné correctement. D'autre part, il y aura une harmonisation globale dans le cadre des commissions baccalauréat
- Le projet est une première étape. Le projet sera revu d'année en année afin de l'améliorer, et que la CSI, tout autant que l'EN dans son ensemble travailleront à préciser et ajuster certains dispositifs
- Le nombre minimal de notes est de deux par période (semestre ou trimestre)
- Des devoirs communs pour plusieurs classes ont toujours été faits et que cela continuera

Les enseignants répondent que :

- Les appréciations sont aussi un « constituant » très important du contrôle continu. Les commissions d'étude des dossiers d'orientation et de candidature (Parcoursup par exemple) les prennent en compte, particulièrement si la moyenne ne reflète pas suffisamment le niveau de l'élève
- Il n'y aura pas de changement notable entre la situation actuelle et la précédente. On parle aujourd'hui de contrôle continu mais les moyennes de 1ère et Terminale étaient déjà un « constituant » essentiel de la sélection pour les études supérieures

Un enseignant mentionne que le nouveau bac étant de toute façon inéquitable, il n'y a pas de raison d'être équitable au niveau de l'établissement. Les parents d'élèves répondent qu'ils n'ont pas à juger les mesures politiques et qu'ils cherchent à assurer une égalité de traitement aux élèves, a minima au niveau de l'établissement.

Extrait du projet : « En fonction des spécificités disciplinaires, il se réserve le droit de ne pas prendre en compte une note dans la moyenne, s'il la juge non révélatrice du niveau de l'élève sur les compétences évaluées. »
Peut-il faire cela élève par élève ? Si oui, comment assurer l'équité entre élèves si l'enseignant peut choisir qu'un élève n'est pas à son niveau tandis qu'un autre l'est ?

Un enseignant répond que c'est pour gérer les cas d'élèves qui n'auraient qu'une seule note, non représentative de leur niveau. Les parents d'élèves déclarent que ce cas est déjà traité dans la partie « les devoirs de l'élève », et qu'au contraire, cette formulation ouvre la porte pour que certains élèves ou parents d'élèves fassent pression sur les enseignants pour supprimer des notes qui ne leur conviendraient pas. Le proviseur admet que la formulation est maladroite et qu'il faudra la revoir l'année prochaine.

5. INFORMATION SUR LA PROCEDURE D'EVALUATION DES ETABLISSEMENTS DU SECOND DEGRE ET SON LANCEMENT AU LYCEE INTERNATIONAL

M. le proviseur présente le projet d'auto-évaluation des établissements du second degré et de son lancement au sein de notre lycée. Il explique que l'analyse sera globale. L'auto-évaluation sera participative et engagera l'ensemble de la communauté éducative. Elle aura pour but d'améliorer les conditions de réussite collective sur 4 domaines définis :

- du service public d'enseignement scolaire (domaine1)
- de la qualité des apprentissages des élèves (domaine 2)
- de leurs parcours de formation et d'insertion professionnelle (domaine 3)
- de leur réussite éducative et de leur vie dans l'établissement (domaine 4)

L'organisation sera la suivante :

- 1ère partie aura lieu entre novembre et décembre 2021. Divers groupes de travail seront organisés :
  - Comité de pilotage « enjeux stratégiques »,
  - Commissions de travail tels que le conseil pédagogique / conseil des sections internationales,
  - CESC / CVL et des commissions thématiques.

Un rapport sera produit à la suite de ce travail collectif et il sera présenté pour information au conseil d'administration.

- 2ème partie aura lieu entre janvier et mars 2022. Cette évaluation externe sera menée par une équipe d'évaluateurs extérieurs nommés par le Recteur. Un rapport externe provisoire puis définitif sera rendu. Un échange à l'occasion de la restitution dans l'établissement.

Le calendrier de l'auto-évaluation est fixé :

- ✓ 15 novembre : comité de pilotage
- ✓ 22 novembre : conseil pédagogique
- ✓ 24 novembre : CVL
- ✓ 23 novembre : CESC
- ✓ Novembre commission « stratégie » : domaine 3
- ✓ Novembre commission « partenariat » : domaine 4
- ✓ 14 décembre : conseil pédagogique
- ✓ Janvier : réunion du Conseil d'Administration

La commission permanente n'étant plus constituée, M. Le proviseur propose que les personnes, initialement prévus pour cette instance, soient désignées pour la composition du comité de pilotage « enjeux stratégique ». À savoir l'équipe de direction, 2 CPE (Mme NAKIB et M. ZACARIAS), 3 enseignants, 1 agent, 2 élèves et 2 parents d'élèves.

Ce même comité de pilotage pourra être réuni, une fois dans l'année pour un échange concernant la proposition de DHG.

RUBRIQUE II. ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

6. CONTRATS ET CONVENTIONS

- **PARTENARIAT AVEC L'ESPAGNE**
  Cette convention de partenariat/jumelage est établie entre le lycée Alameda de Osuna de MADRID (Espagne) et le lycée international de Ferney-Voltaire afin de permettre la mise en place d'un programme d'échange et de coopération scolaire.

  Résultats du vote : **23 votants – 23 pour – Le partenariat est adopté**.
  Numéro d'acte généré : **Acte N°32**

- **AVENANT APEG**
  Cet avenant n°1 est relatif à la convention quadripartite signée entre la DSDEN, APEG, le collège « LE JORAN » et le lycée international de Ferney-Voltaire concernant aux cours nationaux intégrés dans la scolarité primaire dans le Pays De Gex et notamment ceux en langue allemande pour laquelle pour les lieux d'enseignement initialement identifiés sont modifiés par avenant. Le reste des clauses restant inchangées.

  Résultats du vote : **23 votants – 23 pour – Le contrat est adopté**.
  Numéro d'acte généré : **Acte N°34**

- **AVENANT CONVENTION GRETA**
  Cet avenant est relatif à la convention signée entre le GRETA et le lycée international de Ferney-Voltaire concernant la restauration et l'hébergement des élèves apprentis des GRETA/CFA au sein des EPLE. Le tarif applicable est de 6.30€
  Durée initiale : 3 ans

  Résultats du vote : **23 votants - 23 pour – L'avenant au contrat est adopté**.
  Numéro d'acte généré : **Acte N°33**

- **CENTRE SPROTIF DE SERGY**
  Cette convention est établie entre la mairie de SERGY et le lycée international de Ferney-Voltaire afin de permettre l'utilisation de la salle multisports du centre sportif de SERGY.
  Durée : 1 an (année scolaire 2021-2022)
  Montant : 2613 €

  Résultats du vote : **23 votants - 23 pour – La convention est adoptée**.
  Numéro d'acte généré : **Acte N°36**

- **VOYAGE À LONDRES**
  Ce voyage à Londres, en Angleterre, concerne 88 élèves de spécialité LLCE Anglais. Il aura lieu en janvier 2022. La participation financière des familles est de 420€.

  Résultats du vote : **23 votants - 23 pour – Le voyage est adopté**.
  Numéro d'acte généré : **Acte N°35**

RUBRIQUE III. DIVERS

- **Photocopieurs**
  Le matériel est en cours de livraison et d'installation sur les 2 sites.

- **Changement de spécialités**
  M. Le proviseur rappelle que les choix de spécialités se font en fin de 2nde. Ce sont des choix importants et difficiles. Les élèves découvrent les choix faits et n'ont pas forcément intérêt pour la discipline. L'autorisation de changement a été donnée jusqu'aux vacances de la Toussaint en prenant en compte les enjeux importants pour les élèves. La réussite de nos lycéens est notre priorité. Toutes les demandes ont fait l'objet d'un entretien avec les proviseur-adjoints, pour comprendre le projet, la motivation.

- **Température dans les préfabriqués**
  Il apparaît que le chauffage connaît des défaillances dans certaines salles du bâtiment NB. Avant les vacances de la Toussaint, il a pu faire jusqu'à 11 degrés le matin et seulement 17 en fin de journée.
  La FCPE soulève que ce problème n'est pas nouveau et que cela a déjà été évoqué lors de précédents CA. La direction répond qu'une fois que le chauffage est démarré ces salles sont normalement chauffées. Les problèmes peuvent apparaître en avril et en octobre lors que les températures sont fraiches le matin et plus clémentes l'après-midi.
  Pour information, le gestionnaire appelle l'attention sur l'impact financier de la décision d'enclencher le chauffage pour tout l'établissement au regard de quelques salles qui supportent moins bien les températures de mi- saison. Le proviseur propose d'être plus attentif la prochaine fois (au printemps) pour résoudre le problème.

Séance levée à 21h33.